

**L'IMPARTIAL**

FONDE EN 1898  
Le seul Journal français de  
l'île du Prince Édouard.

HEBDOMADAIRE, 8 PAGES.  
ABONNEMENT :  
Un an.....\$1.00  
Six mois..... 50  
Trois mois.....30  
Les abonnements sont payables d'avance.

annonces 10 cents la ligne  
1re insertion, 2 cents la ligne  
les insertions subséquentes.

Toutes communications doivent être adressées à  
L'IMPARTIAL  
TIGNISH, I. P. E.

**L'IMPARTIAL**  
TIGNISH 30 Jan 1902

**Le Siege Vacant**  
AU SENAT

La semaine dernière nous demandions que le gouvernement nous donnât justice en nommant M. Blanchard à la succession de M. Prowse. Nous donnions les raisons sur lesquelles étaient appuyées nos justes demandes.

Nous reproduisons aujourd'hui ce que dit à ce sujet le "Journal" de Montréal, l'un des organes les plus influents du Canada. Voici :

L'OCCASION EST BELLE

La mort du sénateur Prowse, de l'île du Prince-Édouard, fournit à M. Laurier l'occasion de réparer l'injustice qu'il a commise envers les Acadiens à la mort du sénateur Arsenault.

Les Acadiens ne sont pas suffisamment représentés au Sénat. Quand ils étaient beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui, le parti conservateur leur donna deux représentants à la chambre haute. M. Laurier ne leur en laissa qu'un à la mort de M. Arsenault sous prétexte, disait sir Louis Davies, que l'homme qualifié manquait pour remplir la position. L'injure était imméritée, mais la générosité avec laquelle les Acadiens l'oublèrent rassura vite le premier ministre sur les conséquences politiques de son mépris, la seule chose qu'il craigne.

Cependant les Acadiens finiront peut-être par se fatiguer de l'injustice qu'on leur inflige. L'occasion est belle pour M. Laurier s'il veut en profiter il doit réparation aux Acadiens et il a le moyen de la leur donner.

Puisqu'il a remplacé un sénateur acadien français par un anglais, il n'y a pas de raison pour l'empêcher de donner un successeur acadien au sénateur Prowse.

Nous allons voir comment M. Laurier va se conduire en cette circonstance.

**Remerciements**

Depuis le commencement de l'année 1902, nous avons éprouvé le doux plaisir de recevoir plusieurs lettres d'appréciations et de bons souhaits à l'adresse de L'IMPARTIAL.

Ces bonnes paroles venant—les unes de prêtres acadiens, écossais et irlandais de cette province, les autres de prêtres et autres personnages distingués des provinces sœurs—ramène notre courage dans la tâche ardue que nous nous sommes imposée.

Nous profitons de cette occasion pour remercier bien cordialement ces messieurs, vrais amis du progrès, qui s'intéressent si fortement au succès de L'IMPARTIAL.

**Correspondance**

Monsieur le Rédacteur,

Pour des raisons d'ordre majeur, et pour le succès final de la cause qui nous est chère à tous, cause à laquelle l'existence même de notre nationalité est intimement liée, le Conseil Exécutif de l'Assomption prend la liberté de prier nos journaux français de toute l'Acadie de vouloir bien s'abstenir, pour le présent au moins, de discuter la "question des évêques" sur le terrain où le Freeman de Saint-Jean, organe des Irlandais-catholiques du Nouveau-Brunswick, vient de la placer.

Dans son premier article, il a prétendu que nous "dégradons l'Eglise" en nous souvenant, jusque dans les bureaux de votation, de la manière dont nous sommes traités par ses compatriotes.

C'est là une question libre, qui peut se vider en dehors des journaux, et que vos lecteurs, libéraux et conservateurs, régleront volontiers avec ces messieurs, quand le bon moment sera venu, s'ils y insistent aucunement.

L'article dangereux est celui du 23 novembre dernier, le deuxième de la série, où l'organe catholique-irlandais de Saint-Jean trouve l'occasion bonne de dire à ses lecteurs—des protestants en grande partie—ce qu'ils murmurent et chuchotent depuis près de cent ans dans les coulisses, avec les variantes qu'y peut mettre leur grande charité chrétienne, et qui nous a jusqu'ici empêché d'avoir un évêque français dans aucun des cinq diocèses de l'Acadie.

Pour ne pas être taxé de rien défigurer, nous citons le texte original :

"We might have gone further in the same line and have formulated our doubt whether a section of the catholic population from whom such distinctly uncatholic views could originate, and amongst whom such an uncatholic—because racial and sectional—sentiment could so easily take root and manifest itself in acts, could really produce a candidate fitted for the high and IMPARTIAL duties of the episcopacy in an English speaking community. Were the Monitor's article based on facts, we should be justified in expressing, not our doubts, but our certainty of the lack of episcopal timber among our Acadian friends." (Les italiques sont de nous).

On ne peut guère dire en un langage moins voilé et surtout plus grossier, que nous n'avons pas de prêtres propres à devenir évêque ; et c'est ce que l'on cherchait une occasion de dire publiquement.

Pour répondre effectivement à cette insulte et à ce défi, il faudrait faire une comparaison ad hominem entre chacun de nos prêtres et chacun de leurs évêques.

D'une apologie comparativement trop facile de notre clergé, il ne résulterait peut-être pas de mal pour la religion—tout le mal qui se peut faire à la religion catholique parmi nous, ces messieurs sont en frais de le faire—mais il en résulterait un épouvantable scandale. S'il est nécessaire, pour sauver notre nationalité, que ce scandale arrive, éloignons en la date le plus que nous pourrions.

Armons-nous de patience et attendons les événements, en continuant héroïquement de nous laisser outrager, même si nous tenons dans nos mains des armes mortelles, dont nous n'aurions qu'à nous servir.

Quant aux commentaires qu'ils font sur se qui "for over a year has graced or disgraced the columns of the French Press in the Maritime Provinces," aux motifs de "ambition and impotent demagogy" qu'ils attribuent aux officiers dûment élus par les Acadiens, qu'ils traitent de "certain self constituted leaders, who for motives of their own pose as patriots to exploit their fellow countrymen"; aux injures encore plus idiotes que méchantes qu'ils bavent sur l'un des hommes les plus universellement respectés

des provinces maritimes, l'honorable Pierre A. Landry, juge de la cour suprême du Nouveau-Brunswick, le premier et le seul juge catholique qui soit jamais arrivé à la suprême magistrature dans notre province, eh bien ! si un malotru vous insulte, parce que vous avez l'air respectable, ou qu'un homme ivre crache sur vos habits parce qu'ils sont propres, vous passez vite et ne vous détournez même pas. Faisons de même avec le Freeman de Saint-Jean, N. B.

Mais ne perdons pas foi dans la justice de notre cause, et espérons toujours le succès final. Il y a quel'un au ciel et sur la terre de plus fort que le Freeman de Saint-Jean et que ceux qui l'inspirent.

PASCAL POIRIER,  
Président Général de L'Assomption.

L. J. BELLIVEAU,  
Secrétaire Général.  
Shédiac, N. B., le 19 janvier 1902.

**Chant National**

Sous ce titre, nous lisons dans "l'Enseignement Primaire"

"M. F. Normand, organiste de Charlesbourg, près Québec, vient de publier un hymne national qui mérite d'être adopté par tous les Canadiens. Les paroles sont simples, belles et chrétiennes. Cet hymne se chante sur un air bien connu : "Nous vous invoquons tous", vieux cantique caennais composé par feu M. l'abbé Boucher-Bellerive.

L'air du "Nous vous invoquons tous" est d'origine française ; la musique en est de Lulli ; il fut composé en l'honneur de Louis XIV. Plus tard, les Anglais en ont fait leur hymne national : "God save the King."

Nous espérons que les instituteurs et les institutrices se feront un devoir d'apprendre ce chant aux enfants et de le chanter souvent à l'école.

Voici ce chant :

**LE CHANT NATIONAL**

Sous l'air "Nous vous invoquons tous"

Paroles de M. F. Normand.

Canada, mon pays,  
Que toujours je chéris,  
Tiens-nous unis,  
Ton étendard joyeux,  
Béni sous tous les cieux,  
A jamais glorieux,  
Nous rend heureux.

O divin Rédempteur,  
Gravez dans notre cœur,  
De Canada.

Veuillez nous écouter,  
Veuillez nous exaucer  
Et toujours protéger  
Le Canada.

Red—Il y a un point qui est malheureusement ignoré d'un grand nombre à savoir, que la musique de GOD SAVE THE KING est encore un de ces nombreux larcins dont nos Anglais se rendent si souvent coupables. Lulli était italien d'origine, mais il ne faut pas oublier qu'il était l'intendant de la musique à la cour de Louis XIV.

**Une Soiree**

A PALMER ROAD.

Mercredi passé, le 22 de ce mois, la salle de Palmer Road voyait rassemblée dans son enceinte une audience peu considérable, il est vrai, mais intelligente et choisie. Au nombre de ceux qui figuraient à cette réunion, nous avons remarqué le curé de la paroisse, ainsi que les abbés S. Boudreault et F. X. Gallant. Tous ceux qui étaient présents ont véritablement joui des quelques heures passées en cette circonstance. Mme. Doiron touchait l'harmonium et la seule mention

de ce nom est un garant suffisant du succès de la partie musicale de la soirée. Les demoiselles Poirier et Gallant de St-Louis, ainsi que Mesdemoiselles Richard et Gaudet de Tignish, les messieurs Jean B. Gaudet et Pierre N. Poirier de St-Louis, ont fait honneur à l'occasion. M. Gilbert Buote, Rédacteur de L'IMPARTIAL, nous a lu un travail, aussi bien pensé que bien écrit, sur l'utilité de la lecture et nous a encouragés à profiter de cette occasion qui nous est offerte de nous instruire et nous amuser, en lisant les bons et beaux livres qui ornent les rayons de notre bibliothèque.

Le dialogue : "l'Homme qui bâille et le Médecin" a été bien interprété par Messieurs Vital Maillet et François Gaudet et a provoqué de nombreux éclats de rire. La pièce de résistance de la soirée a été le monologue comique "La Sapristi" rendu par Monsieur Jean B. Gaudet.

A la fin de du programme M. l'abbé Boudreault présenta au nom de l'assemblée, ses félicitations et ses remerciements à ceux qui avaient fait les frais de la soirée et engagea tous à se livrer à la lecture des ouvrages qu'ils peuvent se procurer à la bibliothèque de la paroisse.

LES BIBLIOTHECAIRES

**L'Hon J. Damien Rolland**

CONSEILLER LEGISLATIF

Il ne s'agit pas ici d'une notice biographique.

L'homme est connu, car d'autres avant nous, se sont chargés de ce détail.

M. Rolland, le grand manufacturier canadien, possède un important bureau d'affaires à Toronto.

C'est en cette dernière ville, métropole de l'Ontario, que le 20 décembre au soir, plus de 150 manufacturiers donnaient un banquet.

M. Damien Rolland était le seul canadien-français ; nous insistons sur ce point.

Au milieu du banquet, un certain M. Roblin se leva et dit à peu près ces paroles : "C'est un danger pour le Canada d'y voir flotter librement deux drapeaux, parler deux langues, et je suis d'avis que quelque chose devrait être fait pour faire cesser cet état de choses, pour l'abolition du français comme langue et du tricolore."

"Je proteste, riposta vivement M. Rolland, et je regrette qu'il soit déjà l'heure de prendre mon train pour Montréal, sans quoi je répondrais comme il convient à cette question que je m'attendais si peu de voir soulever, en cette circonstance."

Ces fières paroles prononcées par le seul canadien-français qui se trouvait au banquet, eurent un succès retentissant. M. Munroe, président des manufacturiers, quitta son siège pour venir reconduire jusqu'à la porte l'énergique orateur.

La soirée, ajoutent les dépêches, se termina par le chant de la "Marseillaise." La Marseillaise chantée par des Anglais !

Depuis, M. Rolland, a reçu une foule de lettres de félicitations et le Star de Toronto, du 20 décembre, lui consacre un article des plus élogieux.

Au reste, ajouta M. Rolland que nous avons interviewé, j'étais très jeune alors, mais je m'en souviens comme d'hier, que le tricolore nous fut apporté par les Anglais, retour de Sébastopol. Les drapeaux anglais et français marchaient alors côte à côte."

L'attitude prise par M. Rolland au milieu de ce cénacle de Canadiens anglais, et les félicitations reçues sont un honneur pour notre nationalité, et en même temps une preuve qu'à faire les chiens battus on ne gagne rien. La fierté et la fermeté nous grandissent aux yeux de nos compatriotes anglais.

Que d'autres suivent cet exem-

ple et nous les signalerons avec plaisir à nos lecteurs.

Le Passe-Temps

RED.—Voilà un exemple que devrait suivre un grand nombre des nôtres qui croient se montrer de grands hommes en singeant les Anglais.

**LES DEUX ACOLYTES.**

A l'ouverture du Jubilé de l'année 1775, célébré dans la ville d'Osimo, près Lorette, en Italie, on avait organisé une magnifique procession à laquelle assistaient tous les enfants des collèges et des Séminaires.

Les riches chandeliers d'argent qui accompagnaient la croix étaient portés par deux jeunes clercs du Séminaire, âgés d'environ de 15 ans, appelés, l'un della Genga, l'autre Castiglione, tous deux de familles nobles et illustres.

Je ne sais à quelle propos les deux acolytes se prirent de querelle, et, emportés par l'ardeur de la colère, passèrent, d'une manière fort pénible, des paroles aux coups devant toute l'assistance. Les deux champions, à défaut d'armes, avaient leurs chandeliers, et, malgré la promptitude avec laquelle on les sépara, on ne put empêcher le pauvre della Genga de recevoir un coup qui le mit hors du combat.

Cinquante ans après, au Jubilé de 1825, della Genga, devenu pape, sous le nom à jamais célèbre et vénérable de Léon XII, descendait du Vatican, entouré de toute la cour romaine, pour présider à l'ouverture du Jubilé par l'antique cérémonie de la démolition de la Porte Sainte.

Devenu évêque et cardinal, Castiglione avait été promu à la charge de Grand Pénitencier de l'Eglise romaine : l'honneur de présenter au Pape le marteau d'argent du Jubilé lui revenait de droit.

En lui remettant, Léon XII lui dit à demi-voix et avec un malin sourire : "Monsieur le cardinal, il y a cinquante ans, jour pour jour, qu'en pareille circonstance, vous m'affriez, d'une manière un peu moins gracieuse, un autre instrument d'argent.—Je me le rappelle très Saint-Père, lui répondit le cardinal un peu déconcerté, et j'espère que Votre Sainteté me l'aura pardonné depuis longtemps."

Quatre ans plus tard, après un règne trop court, Léon XII mourut et le cardinal Castiglione lui succéda sous le nom de Pie VIII. Bien étonné eût été le public témoin de la procession et de la bataille de 1775, s'il eût pu prévoir l'avenir ! Qui commence mal peut bien finir, et il ne faut jamais désespérer de rien.

MGR DE SEGUR

**Chretiens Massacres EN CHINE**

Un prêtre français, nommé Julien et deux Chinois convertis, ont été assassinés dans un village du nord de la province de Kwang-Si il y a quinze jours. Les fonctionnaires Chinois affirment que ces meurtres ont été commis par des voleurs et qu'ils ne sont pas imputables à une démonstration anti-chrétienne.

**J. E. WYATT,**

SUCCESEUR DE HODGSON & WYATT  
AVOCAT, NOTAIRE, ETC  
Solliciteur pour les Nova Scotia et Summerside Banks  
— ARGENT A PRETER. —  
Bureau : Au dessous de CHITON HOUSE.  
SUMMERSIDE, P. E. I.

**RHEUMATIC WEATHER**

Is now at hand. Fall rains bring Rheumatism and Sciatica, if you suffer it the ethr of these troubles, we recommend

ANDREWS RHEUMATIC CURE. It has now been used for nine years with very great success BARK, BERRIES, HERBS and LEAVES in their primitive form make up the composition of ANDREWS Rheumatic Cure.

Price 50c a box or 3 boxes for \$1.25. Ask your Druggist or write us.

Prepared only by  
**J. A. GOURLIE,**  
Prince County Drug Store  
SUMMERSIDE

**J. H. Myrick & Co.**

Importers and Dealers in

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fitting

Supplies

AT TIGNISH and

ALBERTON

We have just

opened a full and

complete stock of

**NEW GOODS.**

We are prepared

to supply the wants

of the farmer, fish-

erman and mecha-

nic.

We invite in-

tending purchasers

to give us a call,

and they will find

we can meet all

competitors, and

save to them the

trouble and ex-

pense of going to

Summerside or

Charlottetown.